COVID-19
RECOMMANDATIONS EN TERMES DE PRÉVENTION
DANS LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Symptômes et transmission du Covid-19

Symptômes possibles seuls ou associés :

↘ Fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte d'odorat et de goût, maux de gorge, céphalées, courbatures, diarrhée, fatigue

↘ Il peut aussi y avoir des porteurs sains (c'est-à-dire des personnes contaminées mais sans symptômes)

Transmission :

↘ Inhalation de gouttelettes suite à éternuements ou toux,

↘ Transmission manu portée possible (contact avec des surfaces contaminées, serrage de mains) :
le virus survit 3h sur surfaces inertes sèches, 6 jours en milieu humide.

↘ Transmission possible par les personnes asymptomatiques (porteurs sains)

Préconisations générales

- Identifier les postes possibles en télétravail,
- Développer les outils de communication à distance,
- Aménager les horaires ou assurer une polyvalence des équipes pour limiter les expositions avec les clients ou les collègues,
- Mettre à disposition les équipements et matériels nécessaires,
- Rappeler les consignes sanitaires (gestes barrières etc.),
- Assurer une disponibilité managériale : expliquer, informer, rassurer.

Le cas échéant : mettre à jour le document Unique ; établir le Plan de continuité d'activité.

<u>Plan de continuité d'activité</u>

Anticiper le maintien ou le renforcement du dispositif de confinement et notamment :

- Prévoir du personnel ressource en cas d'arrêt d'un ou plusieurs salariés,
- Assurer la continuité de l'approvisionnement essentiel,

Tout en garantissant la sécurité des personnels et en assurant le respect des mesures d'hygiène.

Rappels des gestes barrières

- Maintenir une distance minimum de 1 m avec autrui +++
- Se laver les mains très fréquemment,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades.
- Ne pas venir au travail si on se sent malade

Contact avec le public – mesures organisationnelles et collectives

- Informer les clients des dispositions prises (affichage),

- Mettre en place ou privilégier le drive,
- Retarder l'ouverture ou anticiper la prise de poste pour une mise en rayon hors de la présence de clients,

- Retirer les portes et clenches qui peuvent l'être dans les locaux pour limiter les contacts,
- Limiter le nombre d'entrées simultanées dans le magasin / séquencer les flux,
- Définir un sens de circulation pour les petites superettes (entrée/sortie et dans le magasin),
- Effectuer des marquages de séparation au sol pour respecter les règles de distanciation sociale,
- Mettre à disposition du savon et/ou du gel hydro alcoolique à l'entrée pour les clients,
- Fermer les étals « tradition » (poissonnerie, boucherie…) et conditionner en barquette pour le libre service,
- Fermer certains rayons non alimentaires (jardinerie, bricolage) et garder une surface de vente suffisante pour absorber le volume de fréquentation sans attroupement (si nécessaire, réorganiser les rayons),
- Préparer des paniers garnis ou « kits de première nécessité » pour limiter le temps en magasin des clients,

- Privilégier les Caisses libre-service, en cas de sollicitation du client, la caissière doit se tenir à 1 m minimum pour débloquer la caisse et utiliser régulièrement du gel Hydro Alcoolique,
- Ouvrir une caisse sur deux pour distancer les queues,
- Ne permettre le dépôt des courses sur le tapis de caisse que pour un client à la fois,
- Demander aux clients de passer par une travée vide avant de récupérer leurs achats en bout de caisse,
- Dédier une caisse pour les personnes sensibles ou le personnel de soin, pour limiter l'attente,

- Disposer des plaques de Plexiglas sur les caisses en partie supérieure,
- Disposer des plaques de Plexiglas à l'arrière si passage d'une file de client dans le dos,

- Privilégier les paiements par CB plutôt qu'en espèces (les clients insèrent la carte bleue eux-mêmes),
- Mettre à disposition des stylos à conserver par les clients (remplissage des chèques),
  ou nettoyage après chaque utilisation,

- Assurer le nettoyage régulier des surfaces, caisses, chariots, poignées de portes, magasins...,

- Pour les salariés, éviter les regroupements lors des pauses,
- Demander aux salariés d'arriver directement en tenue de travail pour limiter le passage aux vestiaires,
  Mais attention, ne pas rentrer en tenue de travail en fin de poste (potentiellement contaminée),

- Anticiper les solutions de nettoyage en cas de salarié infecté pour nettoyer son environnement de travail (caisse, chaise, chariot…) ; attendre 4h pour faire ce nettoyage
- Si un salarié présente des symptômes : le renvoyer chez lui s'il s'en sent capable et lui dire d'appeler son médecin traitant, ou appeler le 15 si le salarié présente des signes de gravité.

Les Équipements de Protection Individuelle

Visières / heaumes :

Pour protéger les salariés des projections des clients

ATTENTION à l'utilisation des masques et des gants

Masques :

- Le masque chirurgical :
  - utile pour éviter les projections de gouttelettes par le porteur. Il ne constitue pas une protection efficace en elle-même pour celui qui le porte.
  - Ne PAS porter un même masque au delà de 4h.
- les bavettes et les masques en tissu : ils peuvent limiter la projection de gouttelettes mais leur efficacité n'est pas validée pour le contexte d'épidémie virale. Il est donc préférable de porter des masques chirurgicaux si on en dispose.

Remarque :

- Des productions de masques peuvent êtres réalisées par des prestataires inhabituels, veiller à leur validation par une autorité adaptée concernant leur efficacité et le type d'activité auquel il sont destinés.
- Un masque ou une bavette doit être manipulé par ses liens ou ses élastiques.
- Le masque FFP2 est quant à lui réservé actuellement aux professionnels de santé et ne sera donc pas proposé pour le secteur d'activité qui nous intéresse ici.

Gants :

Les gants évitent le contact cutané mais le virus ne se transmet pas à travers la peau.
Ils n'empêchent pas la transmission manu portée : attention lors de la manipulation d'objets potentiellement contaminés, l'opérateur ne doit pas porter les mains au visage/bouche. On transmet à la bouche autant avec des gants qu'à mains nues.
Préférer les opérations de paiement sans contact et le lavage/désinfection fréquent des mains.

Mettre à disposition du savon (un par salarié si savon solide) et/ou du gel hydro alcoolique en quantité suffisante pour que les salariés puissent régulièrement se nettoyer les mains.

Focus Personnel à risque

Il est conseillé aux salariés à risque de développer une forme grave d'infection au coronavirus de se faire connaître auprès de leur employeur, et de rester confinés chez eux :

- en télétravail si possible,
- sinon en arrêt : pour les personnes en ALD (Affections de Longue Durée) : déclaration sur ameli.fr ; pour les autres personnes à risque : contacter leur médecin traitant par téléphone.

Le service de santé au travail est disponible pour toute question.